

## LES BONS PLANS

### de l'économie collaborative

DE PLUS EN PLUS DE FRANÇAIS ONT RECOURS À CE MODE DE CONSOMMATION BASÉ SUR L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE. UN NOUVEAU MARCHÉ QUI, JOUR APRÈS JOUR, S'ENRICHIT DE NOUVEAUX SERVICES.

PAR THEO KHORIXAS

#### Alimentation: partager plutôt que jeter

Près de 10 millions de produits alimentaires, soit environ 20 kg par Français, sont gaspillés chaque année, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. L'initiative de l'association

**Jette pas Partage** permet de donner ou de collecter gratuitement, près de chez soi, les produits qui finiraient à la poubelle. Particuliers, professionnels et associations peuvent publier dons ou demandes de collecte sur le site [Jettepaspartage.fr](http://Jettepaspartage.fr). Simple et vertueux!



# 1



# 2

#### Petits travaux: trouver une solution près de chez soi

Trouver un bricoleur de confiance n'a jamais été aussi simple et économique. Avec une hausse de 76% des demandes sur un an, **AlloVoisins** se revendique désormais « premier réseau social de proximité ». Montage de meubles, peinture, tapisserie, plomberie et électricité constituent le top 5 des demandes recensées. Depuis cet été, la plateforme collaborative **Needhelp** est partenaire des enseignes de bricolage Castorama et de Brico Dépôt, pour accompagner leurs clients dans les petits travaux de leur maison. D'autres plateformes offrent les mêmes services, comme **Frizbiz**, **YoupiJob** ou encore **Jemepropose**.



## 4 « Covoiturer » ses colis et objets

**Cocolis, Jwebi, Bring4You, PiggyBee, Colis-Voiturage...** Ces plateformes mettent en relation des voyageurs avec des personnes qui ont besoin de faire transporter petits ou gros cartons et objets divers à moindre coût. Jusqu'à 80% d'économie comparé à La Poste et 50% par rapport à Mondial Relay. Les colis sont assurés (par la Maif pour Cocolis, et jusqu'à 2000 € sur Jwebi). Enfin, le paiement est bloqué tant que le colis n'est pas arrivé à bon port. Sérieux et rassurant, donc. Transport en France et en Europe, et même vers l'Afrique.



## 5 Se faire livrer ses courses par le voisin

Faire ses courses en ligne et être livré par une personne de confiance contre quelques euros, c'est ce que vous propose l'enseigne Match, qui s'est associée à la start-up **Yper**: 116 magasins en France et 25000 particuliers prennent en charge les courses des autres, moyennant 5 à 10 €. Intermarché fait de même avec **Shopopop** et Carrefour, avec **Merci Voisin!** Pour les autres enseignes, regardez sur **Myboxman** ou **Comm'un Panier**.

## 6 Un camping-car pour 60 € par jour

Offrez-vous une escapade un week-end ou partez à l'aventure dans un combi VW vintage, un camping-car ou un fourgon aménagé, en recherchant le véhicule adapté sur **Partir Entre Amis**, **Wikicampers**, **Hapee** ou encore **Yescapa**. Et ce, à partir de 60 € par jour! Le site assure le véhicule en tous risques avec assistance 24 h/24. Seul impératif: être au moins âgé de 23 ans et détenir son permis voiture depuis plus de 3 ans.

## 3 Louer sa maison pour un événement

Mariage, cocktail, meeting... Via **We Peps**, on peut louer en partie son logement pour quelques heures. Terrasse, jardin, piscine, salon ou dépendance sont recherchés par des particuliers et professionnels. Le dépôt d'annonce est gratuit. La location rapporte en moyenne 50 € de l'heure (mini 20 €/h, maxi 90 €/h) et dure le plus souvent 8 heures, soit 400 € nets.



## Rentabiliser son parking

Vous disposez d'un emplacement ou d'un box inoccupé en journée? **ParkMatch**, **Parkadom**, **Prends-maplace** ou **Yespark** vous permettent de le mettre en location pour une heure, une journée ou plus. Il suffit de télécharger l'application mobile ou de se rendre sur le site et de créer un compte. Ces plateformes conseillent les propriétaires sur le prix en fonction de la localisation, l'heure, la demande. Le site prend aussi en charge l'assurance du parking pendant la location.

## 7 A savoir

### Gains à déclarer

Les sommes retirées de l'économie collaborative sont soumises à l'impôt et doivent donc être déclarées. Seule exception: les services de co-consommation, comme le covoiturage, à condition que le propriétaire soit dans le véhicule et que la totalité des sommes perçues ne dépasse pas le montant des frais réels. Afin de faciliter la déclaration au Trésor Public, les différentes plateformes doivent adresser chaque année aux particuliers un relevé de leurs gains.